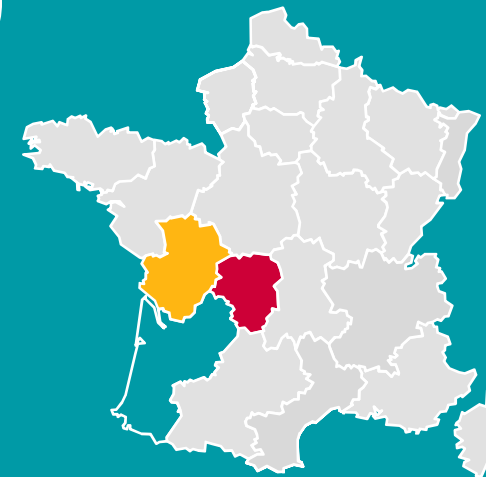


PRÉSENTATION DU DRG DE SAISINE 2020

GARES DE NOUVELLE-AQUITAINE

DRG = DOCUMENT DE RÉFÉRENCE DES GARES



SOMMAIRE

01. PRINCIPE ET CALENDRIER

02. ÉVOLUTIONS NOTABLES DU DRG 2020

03. ÉLÉMENTS FINANCIERS

04. GRILLE TARIFAIRE

ANNEXES

01. PRINCIPE ET CALENDRIER



PRINCIPE : SAISINE COMMUNE SNCF G&C ET SNCF RÉSEAU

- **Une saisine commune SNCF G&C / SNCF Réseau au travers d'un document unique (DRG), avec une grille tarifaire additionnant les tarifs des 2 entités**
 - Affichage
 - Praticité : une seule entité de facturation en 2020

CALENDRIER

- **Saisine depuis le 25 janvier 2019 pour l'HDS (horaire de service) 2020**
- **Traitement spécifique exceptionnel des premiers jours de l'HDS 2020 : il est demandé à l'ARAFER que les redevances de l'HDS 2019 soient prolongées au début de l'HDS 2020, jusqu'au 31/12/2019**
- Chaque entité continuera à facturer son propre DRG jusqu'au 31/12/2019
- **Consultation de deux mois (jusqu'à fin mars 2019)**
- **Le prochain DRG (issu de la filiale Gares) pourrait couvrir la période 2021-2025 (5 ans maximum) et être publié en 2019 (délais soumis à l'évolution des textes réglementaires).**

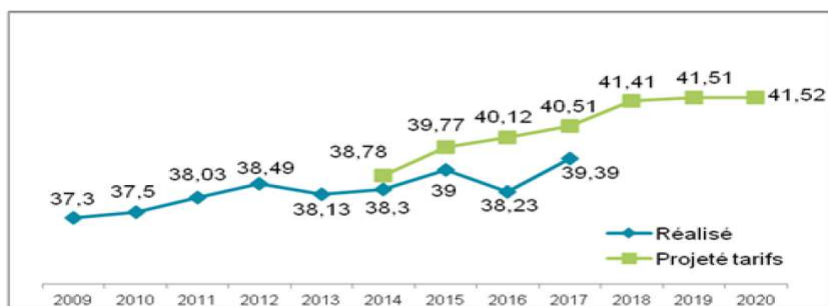
02. ÉVOLUTIONS NOTABLES DU DRG 2020



PLAN DE TRANSPORT

- Le plan de transport 2020 a été réajusté à la demande de l'ARAFER pour tenir compte d'une surestimation chronique des plans de transports prévisionnels des précédents DRG, basés sur le déclaratif des transporteurs.

Graphique n°1 : unités d'œuvre prévisionnelles et réalisées pour la période 2009-2020 (en millions de départs-train)

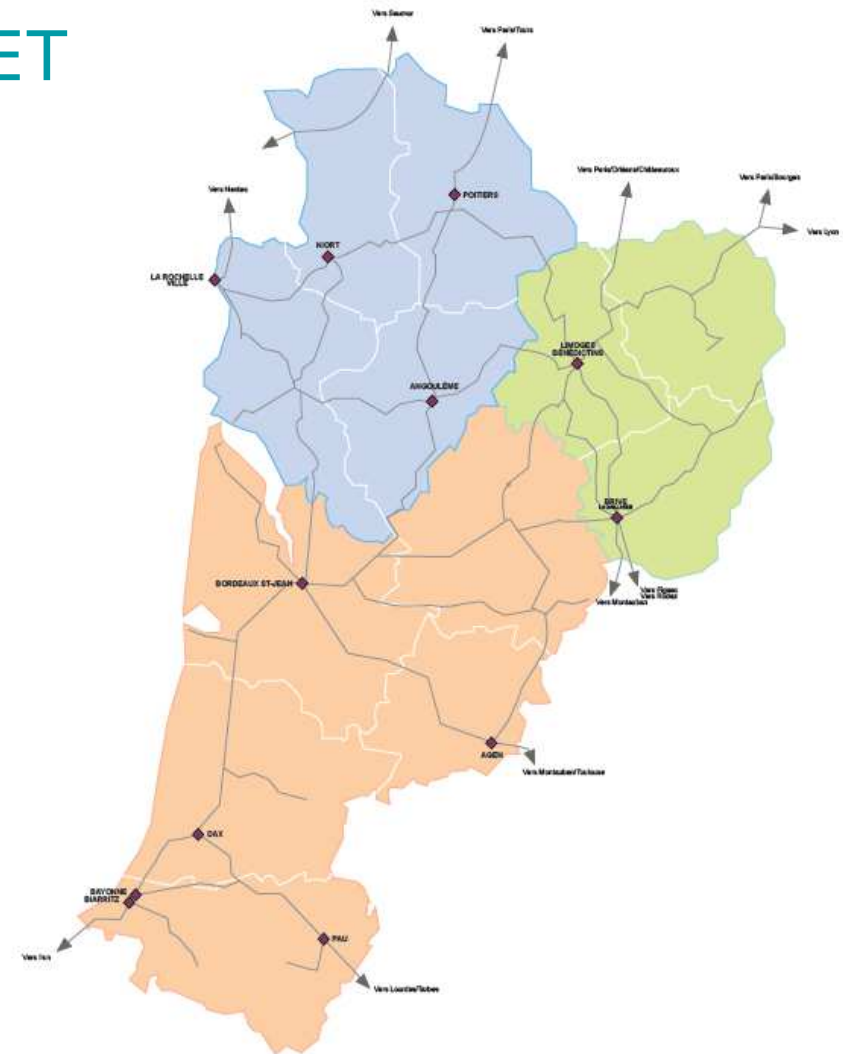


Source : SNCF Gares & Connexions - Document de référence des gares de voyageurs pour les horaires de service 2018, 2019 et 2020 - version mars 2018

- Les prévisions de départ train ont donc été ajustées à la baisse de -2,8% en moyenne, taux minimum constaté entre 2016 et 2017
- Cette évolution augmente légèrement la grille tarifaire mais est sans impact in fine sur la facture des transporteurs compte tenu de la régularisation opérée sur le plan de transport
 - Cette évolution devrait limiter la facture de régularisation adressée aux transporteurs en fin d'année.

SEGMENTATION DES GARES ET PÉRIMÈTRES DE GESTION

- 6 gares changent de segmentation entre celle établie pour 2017-2018-2019 et celle de 2020
 - 2 gares A deviennent B (Châtelleraut et Libourne)
 - 1 gare B passe en C (Oloron-ste-Marie)
 - 3 gares C passent en B (Jonzac, Ychoux et St-Seurin sur l'Isle)
- En 2020 on a donc 1 « très grande gare A » (TGA) = Bordeaux et 11 autres gares de segment A
- Les périmètres de gestion de la redevance qui s'alignent sur les périmètres de gestion du DRG G&C 2020



CMPC, LOYERS, MODULATION ET BONUS/MALUS

CMPC (coût moyen pondéré du capital)

Le CMPC des activités régulées pour le DRG 2020 est celui de SNCF Gares & Connexions approuvé par l'ARAFER en 2018 et 2019 : 4,0% après IS (vs 3,8% après IS pour SNCF Réseau en 2019)

Loyers régulés

La grille unique de redevance de loyers pour les locaux « régulés » est la grille de SNCF G&C

Modulation

Modulation de la part des charges de l'ex prestation de base G&C avec un coefficient de 1,8 en 2020 pour les autres trains /1 pour les trains conventionnés régionaux ;

Pas de modulation de la part des charges correspondant à l'ex redevance quai pour SNCF Réseau.

Bonus/Malus

Les objectifs prévus en 2020 sont maintenus au niveau des DRG précédents

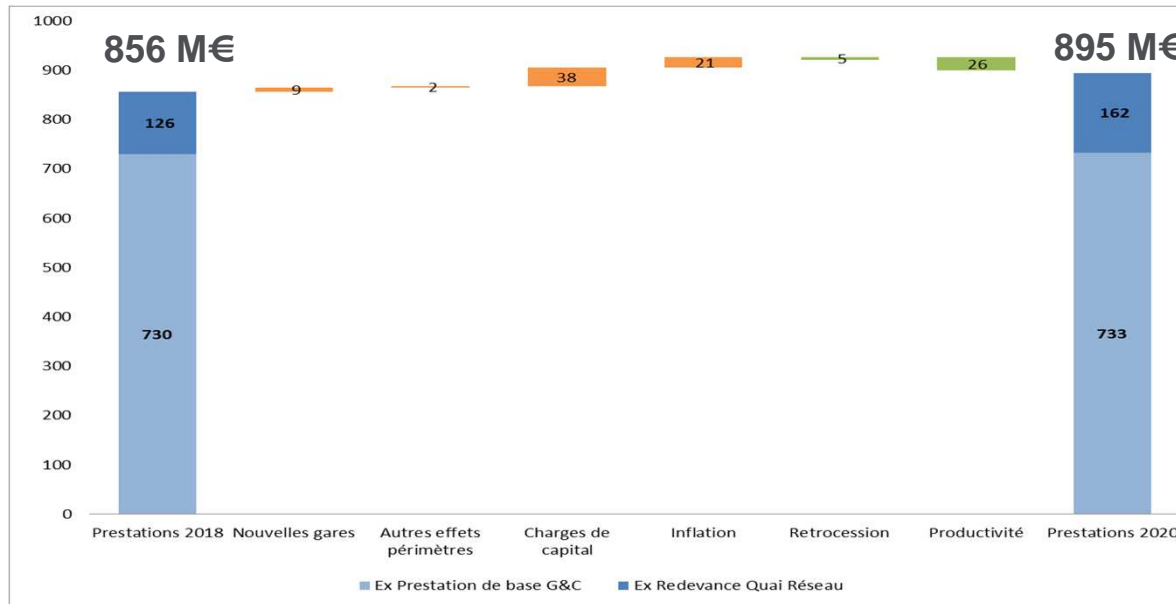
Items concernés : propreté, disponibilité de l'élévatique, information voyageurs, visites techniques réglementaires, satisfaction globale, PMR

03. ELÉMENTS FINANCIERS



IMPACTS FINANCIERS

- Tarifs (prestation de base sur patrimoine unifié + Transmanche) : une hausse contenue des tarifs à 2,2% par an en moyenne sur la période des trois années 2018-2020 (1,7% hors nouvelles gares), malgré une hausse des charges de capital liée à la croissance des investissements.



Evolutions de la prestation de base, de la redevance quais et de la prestation Transmanche entre 2018 et 2020 en M€

- Evolution 2019-2020 : +3,7% et +2,7% hors gares nouvelles
- L'impact par client sera communiqué sur demande à chaque EF /AO (simulations possibles sur demande)

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

1) Sur le périmètre des Gares :

La hausse des charges financières et de capital se poursuit, conséquence directe de la mise en service comptable de gros projets d'investissement :

- a) extension de la gare côté Belcier mi 2018 et « parcours clients » mi 2019 pour Bordeaux saint-Jean ;
- b) PEM et TFT Angoulême en 2019, TFT Bayonne en 2019, BV Bayonne en 2020, TFT et PEM Dax en 2020, TFT et COE Limoges en 2019, TFT Niort en 2018, TFT Pau en 2020.

2) Sur le périmètre des Quais :

- a) 1,8 M€ d'investissements sur la gare de Bordeaux (Escaliers Mécaniques, garde-corps etc)
- b) Gares A Nouvelle Aquitaine : +5 M€ d'investissements en accessibilité et autres
- c) Gares B Nouvelle Aquitaine : +15 M€ d'investissements RAG, Dénivelé, Accessibilité
- d) Gares C Nouvelle Aquitaine : 3,3 M€ d'investissements RAG, etc.

SYNTHESE FINANCIÈRE

Redevance totale entre 2018 et 2020 en M€	Base Tarif 2018	Base Tarif 2020	Evolution en % (moyenne annuelle)	Evolution en M€ (en moyenne annuelle)
TER Nouvelle Aquitaine	35,9	39,1	5%	1,6

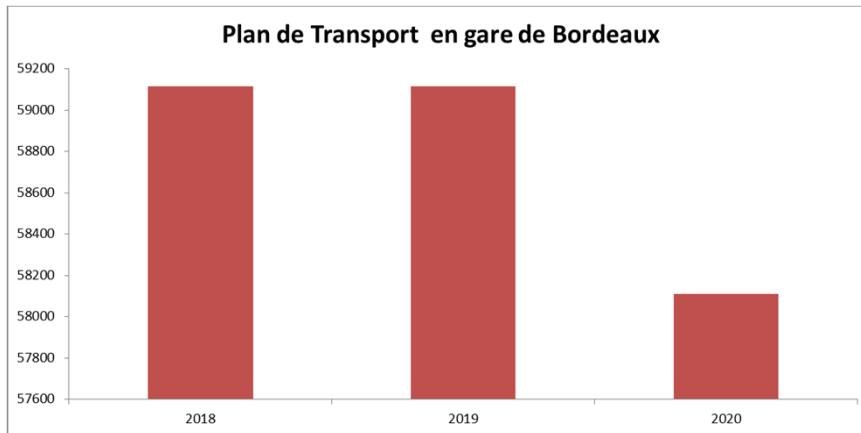
Redevance totale entre 2019 et 2020 en M€	Base Tarif 2019	Base Tarif 2020	Evolution en %	Evolution en M€
TER Nouvelle Aquitaine	37,1	39,1	5%	2,0

Les simulations d'Intercités Nouvelle-Aquitaine seront communiquées ultérieurement.

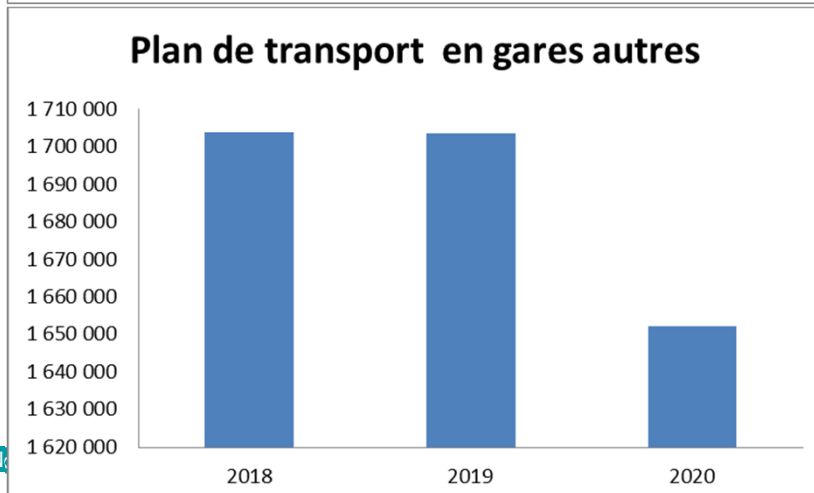
GRILLE TARIFAIRE 2020

Périmètre de gestion	Prestation de base au départ trains 2020 en €/Départ-train					
	Autre train			Train conventionné régional		
	Redevance	dont part ex PB	dont part ex RQ	Redevance	dont part ex PB	dont part ex RQ
TGA BORDEAUX	374,72	256,87	117,85	260,55	142,71	117,85
A NOUVELLE AQUITAINE	153,31	129,06	24,24	95,94	71,70	24,24
B NOUVELLE AQUITAINE	35,48	25,48	10,00	24,16	14,16	10,00
C NOUVELLE AQUITAINE	10,63	7,04	3,59	7,50	3,91	3,59

PLAN DE TRANSPORT



Plan de Transport (toutes activités)	2018	2019	2020
Bordeaux	59114	59114	58109
Autres gares (A-B-C)	1 703 984	1 703 580	1 652 301
Total	1 763 098	1 762 694	1 710 410
Evolution (dont effet abattement en 2020)	-	0,0%	-3,0%



ANNEXES

- + 01 TARIF DES PORTES D'EMBARQUEMENT
- + 02 RAPPELS SUR LE MODELE ECONOMIQUE GARES & CONNEXIONS
- + 03 RAPPEL SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET LES SERVICES DE SNCF RESEAU EN GARE



ANNEXES

01. ZOOM SUR LE TARIF DES PORTES D'EMBARQUEMENT SNCF GARES & CONNEXIONS

LE TARIF DES PORTES D'EMBARQUEMENT

Dans le cadre d'une évolution du besoin des entreprises ferroviaires, SNCF Gares & Connexions propose dans certaines gares depuis le 1er janvier 2019 une nouvelle prestation de mise à disposition de portes d'embarquement permettant le contrôle automatisé des titres de transport, pour tous les transporteurs qui en font la demande.

En Nouvelle-Aquitaine, seule la gare de Bordeaux est équipée. Les portes sont installées depuis décembre 2017 sur le quai 3 et mars 2018 sur les quais 1 et 2.

Ces portes contribuent à la **lutte anti- fraude** ainsi qu'à la **sécurité à bord des trains** (70% des agressions à bord sont imputables à des passagers sans titre de transport).

La prestation relève du service de base mais elle est facultative et n'est facturée qu'aux seuls utilisateurs de ce service.



Les composantes du dispositif visent à **rassurer et orienter le client** :

- Arche d'information marquant l'embarquement avec écrans avec le nom du transporteurs
- Portes vitrées transparentes permettant de visualiser le train et étanches à la fraude.
- Design fluide : compréhension intuitive, passage rapide



LE TARIF DES PORTES D'EMBARQUEMENT

En 2020, le tarif ne sera plus national comme en 2019, mais par périmètre de gestion.

Pour rappel, le tarif est un rapport entre les charges (Q/P des frais nationaux + charges locales) et les UO (ouvertures de portes) prévisionnelles communiquées par les transporteurs.

Des régularisations continuent à être inscrites dans le DRG :

+ Régularisation sur les volumes

❖ Régularisation des « **unités d'œuvre** » dans les deux sens en cas de sous ou sur estimation du nombre de passages (sous forme d'avoir ou de facture supplémentaire pour les transporteurs) => le tarif unitaire qui s'appliquera in fine dépend donc du nombre de passages. Plus ce dernier sera élevé, plus le tarif unitaire sera faible.

+ Régularisation sur les investissements

❖ Régularisation des **charges de capital** (amortissement et rémunération du capital), uniquement s'il y a un trop perçu à restituer aux transporteurs.

LE TARIF DES PORTES D'EMBARQUEMENT : HYPOTHÈSES PRISES EN COMPTE

Concernant les investissements :

- + Portes mises en service en 2019 : prise en compte des données de SNCF Voyages et TER net de subvention avec un amortissement sur 10 ans
- + Système d'information : reprise des éléments de SNCF Voyages + TER, prévisions d'investissements avec un amortissement sur 5 ans

Charges d'exploitation :

- + Charges de maintenance : en cohérence avec le niveau de service attendu
- + Nettoyage : sur la base du contrat avec le prestataire
- + Frais de structure : non prise en compte de la part G&C mais uniquement la redevance d'entreprise à 2%
- + Vandalisme estimé à 100k€ au niveau national par rapport aux éléments constatés sur les 10 premiers mois de 2018 et en tenant compte du nombre de portes

Unités d'œuvre :

- + Données communiquées par les transporteurs, ou par défaut, celles utilisées dans le cadre du budget 2019

LE TARIF DES PORTES D'EMBARQUEMENT : GARE DE BORDEAUX

Nombre de portes : **61**

Total des charges : **1 161 k€**

Nombre d'UO : **2 281 300**

Tarif 2020 : **0,508 € / passage**

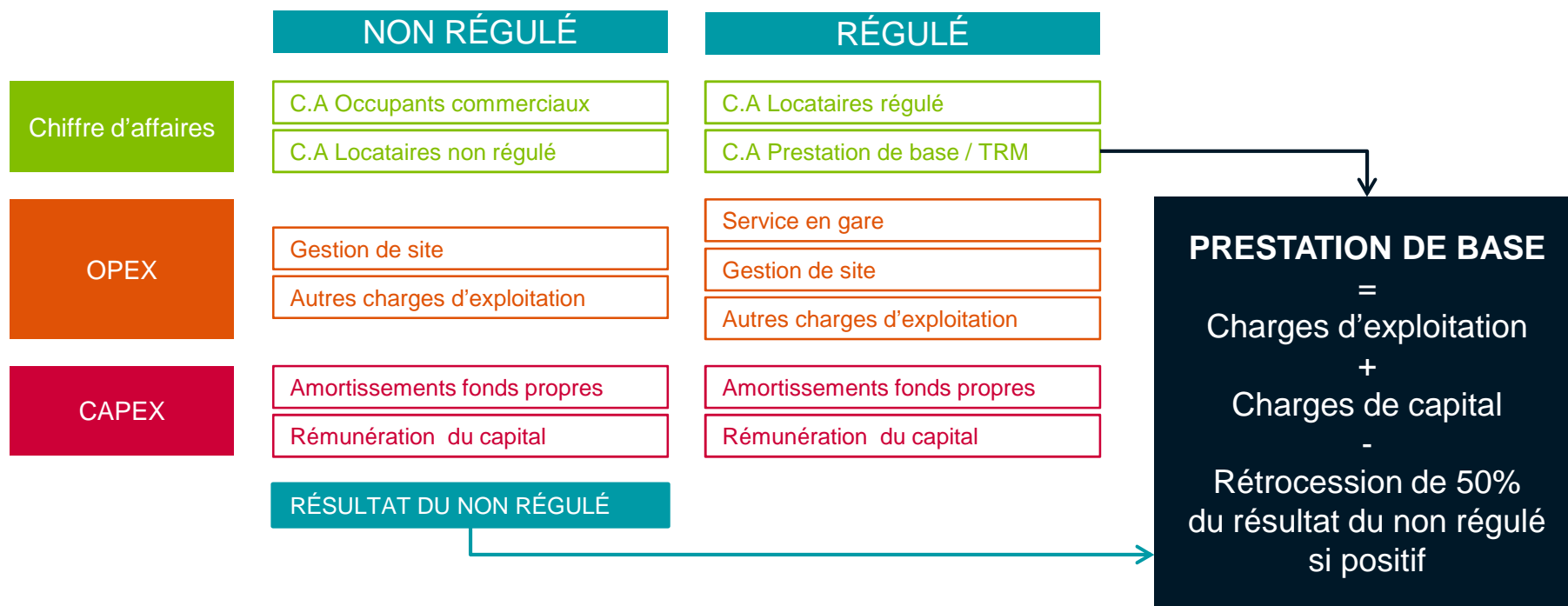
Pour mémoire : tarif national 2019 = 0,447 € / passage

ANNEXES

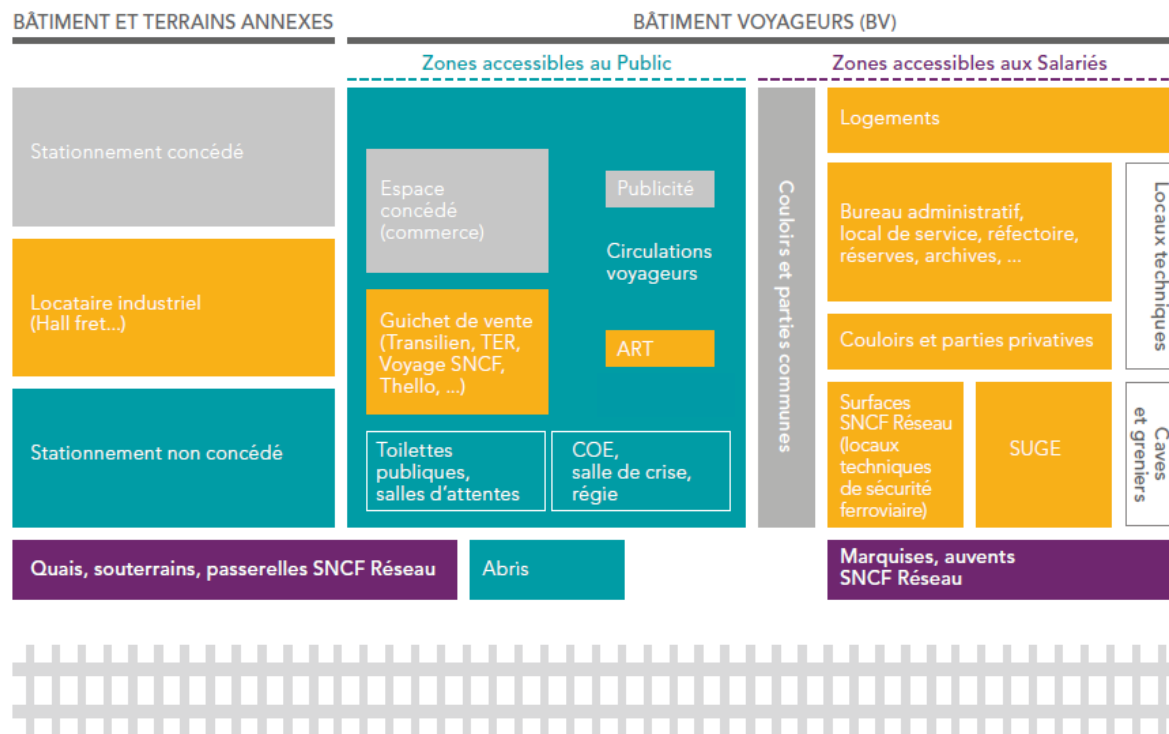
02. RAPPELS SUR LE MODÈLE ÉCONOMIQUE GARES & CONNEXIONS

COMPTE DE GARE OU GROUPE DE GARES

LES PRINCIPES



ZONING DES SURFACES EN GARE



- Surfaces Communes Voyageurs
- Surfaces non utiles Gares
- Surfaces concédées
- Surfaces locataires
- Surfaces SNCF Réseau

Clé m² totaux
 Intégralité des surfaces
 - caves et greniers
 - auvents
 - stationnement

Clé m² cœur de gare
 m² totaux – m² de bureaux

REGLE D'AFFECTATION DES CHARGES D'EXPLOITATION

	Règle d'affectation au compte transporteurs		Règle d'affectation au compte transporteurs		Règle d'affectation au compte transporteurs		Règle d'affectation au compte transporteurs
Charges d'exploitation		Maintenance ascenseurs, Escalators et Portes Automatiques		Sûreté, sécurité incendie, Solidarité		Frais de structure et de fonctionnement	
Service de gare		MAPE Zone accessible au public	m ² cœur de gare	SUGE	M2 cœur de gare	Frais de structure – fonctions supports de Gares & Connexions	% CA
Consignes et Objets trouvés	Transporteurs	Entretien des installations autres qu'APE		Gardiennage et surveillance hors SUGE	m ² cœur de gare	Frais de fonctionnement relatifs aux opérations de Gares & Connexions	% CA
Produits des consignes	Transporteurs	Charges propriétaire – Gros entretien	m ² totaux	Sécurité incendie	m ² totaux	Redevance d'entreprise	% CA
Service bagage et chariots	Transporteurs	Entretien des autres équipements de la zone accessible au public	m ² cœur de gare	Mission solidarité	m ² cœur de gare	Impôts et taxes	m ² totaux
Centre Opérationnel Escale-SI Voyageurs	Transporteurs	Entretien locatif gare	m ² totaux	Mobilier et équipements des gares	Transporteurs	Charges de capital	
Assistance voyageurs handicapés	Transporteurs	Ouverture et Fermeture de Gare / Tour de gare		Autres charges d'exploitation		Dotation aux amortissements	Selon investissement
Accueil général	Transporteurs	Ouverture et fermeture de gare	m ² cœur de gare	Sinistres / coûts de mise en conformité	m ² totaux	Coût des capitaux engagés	Selon capital engagé
Gestion de site		Tour de gare	m ² cœur de gare	Frais de maîtrise d'ouvrage	Selon investissement	Rétrocession de 50% des bénéficiaires du secteur non régulé	Transporteur
Nettoyage		Energie, Fluides, Maintenance des SI voyageurs		Frais d'émergence des projets	% CA		
Nettoyage zone accessible au public	m ² cœur de gare	Energie et fluides (hors charges privatives directisées)	m ² cœur de gare	Prestation Transmanche	Transporteur		
Nettoyage et gardiennage des toilettes	Transporteurs	Maintenance des systèmes d'information voyageurs, télécoms	Transporteurs				

NOUVEAUTÉS 2018-2020

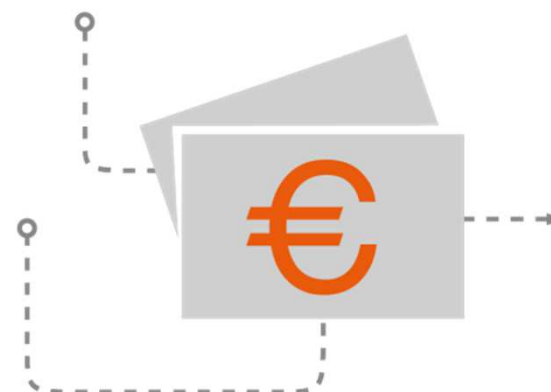
TGA : SUGE affectée directement à 31% aux transporteurs et à 69% selon la clé cœur de gare
 Autres gares : SUGE affectée selon clé cœur de gare

Le taux de WACC passe de:

- 6% avant IS (4,2% après) à 6% avant IS (4% après) sur le périmètre régulé et
- Reste à 9,2% avant IS (6% après IS) sur le périmètre non régulé

REGLE D'AFFECTATION DES INVESTISSEMENTS

Programme Tarifaire	Description sommaire	Affectation
Accessibilité	Adaptation de la gare dans le cadre de la loi pour l'égalité des droits et des chances	Transporteur
Vidéo	Développement de la vidéoprotection	Transporteur
Informations Voyageurs	Toute installation fixe ou dynamique d'information / orientation des voyageurs	Transporteur
Services et Outils exploitation gare	Développement des services à destination de l'ensemble des voyageurs de la gare (attente, toilettes, chariots, ...). Équipements destinés à l'exploitation et à la gestion opérationnelle de la gare	Transporteur
Remplacement APE (Asc. / EM / Porte auto.)	Rénovation ou remplacement d'ascenseurs ou d'escaliers mécaniques	Surface Cœur de Gare
Mod. Cœur de Gare	Projet d'adaptation de la gare à l'augmentation du trafic voyageur, à l'environnement urbain. Rénovation du cœur de gare	Surface Cœur de Gare
Patrimoine (bâtiment)	Projet de maintien en condition opérationnelle des installations (hors ascenseurs et escaliers mécaniques)	Surface totale du bâtiment
Concessionnaires	Projet de valorisation d'espace à destination concessionnaires ou commerces en gare	Surfaces concessionnaires
Locataire non régulé	Projet de valorisation d'espace à destination des locataires internes non régulés	Surfaces locataires non régulés
Locataire régulé	Projet de valorisation d'espace à destination des locataires internes régulés	Surfaces locataires régulés
Transmanche	Équipements relatifs à la zone d'embarquement Transmanche	Transporteurs Transmanche



ANNEXES

03. RAPPEL SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET LES SERVICES DE SNCF RÉSEAU EN GARE

RAPPEL SUR LES PRINCIPES COMPTABLES ET LES SERVICES DE SNCF RÉSEAU EN GARE

PARTIE MAINTENANCE

Convention de Services en Gare

- Gros Travaux > 15 K€ (rénovation des abris, quais, inspection GHV...)
- Petits travaux < 15 K€
- Nettoyage en gare
- Déneigement
- Visites intermédiaires des installations de SNCF Réseau
- Entretien et maintenance des escaliers mécaniques et ascenseurs
- Remise à niveau de la signalétique

- Le budget alloué par SNCF Réseau est calculé deux ans à l'avance selon les surfaces de quai, de GHV, abris de quai.

- Les dépenses affectées en 2019 impactent la RQ 2019 uniquement

PARTIE INVESTISSEMENT

Programme TVP, REM, RAG et GHV

Le financement de SNCF Réseau peut aller jusqu'à 100 %

Programme Accessibilité

- **Gare SDNA** : jusqu'à 4 M€ de fonds propres SNCF Réseau
- **Gare SDRA** : participation maximale fixée à 25% du coût d'opération avec un montant plafond de financement de 2 M€

Pour le DRG 2019 et le calcul de la RQ 2019, rentrent dans le poids des investissements les amortissements passés et les mises en service jusqu'au 31 décembre 2018

LA PRESTATION DE BASE FOURNIE PAR SNCF RÉSEAU

MISE À DISPOSITION DES BIENS DE SNCF RÉSEAU PERMETTANT L'ACCÈS AUX TRAINS DEPUIS ET VERS LA VOIE PUBLIQUE



LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FOURNIES PAR SNCF RÉSEAU

LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES FOURNIES PAR SNCF RÉSEAU, PRESTATIONS NON-RÉGULÉES : MISE À DISPOSITION D'ESPACES SNCF RÉSEAU POUR DES ACTIVITÉS QUE LES EF OU CANDIDATS AUTORISÉS SOUHAITENT METTRE EN ŒUVRE.

Développement des services commerciaux directs aux voyageurs

Réalisation d'opérations liées à la vente de titre de transport : bornes et automates de délivrance, d'échange ou de validation de titres de transport...

Réalisation de prestations d'accueil et de services commerciaux annexes : kiosques, équipements fixes ou mobiles d'accueil...

Mise en œuvre d'activités de nature technique

Opérations relatives au matériel roulant : avitaillement, nettoyage...

Installation d'équipements techniques liés au mode d'exploitation propre à l'EF : par exemple, équipements agents seuls

Besoins de service dédiés pour le personnel d'accompagnement ou de conduite

LES PRINCIPES DU COMPTE DE GARE DE SNCF RÉSEAU

Le Principe de tarification :

Repose sur la répartition des gares en 3 catégories découlant de l'arrêté du 9 juillet 2012 – segment A, B et C.

La fourniture du service de base – prestation régulée, par SNCF Réseau donne lieu à la perception d'une redevance appelée redevance quai – RQ.

La détermination de la RQ repose sur le principe de la couverture de la prestation offerte sur la base du degré d'utilisation réel.

